

## COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 15 février 2018 à 19 h 03 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

---

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Frank di Bello	
M.	Kenneth George	
M.	Christian Desjardins	(substitut)
Mme	Sylvia Lo Bianco	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Sont absents<sup>1</sup> :

M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
Mme	Anne-Marie Lepage	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
Mme	Mary-Ann Davis	(substitut)

M. Christian Desjardins siège et vote à la place de M. Claude Cuillerier.

La présidente souhaite la bienvenue à Me Thu Mai Nguyen dans ses nouvelles fonctions.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale  
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique  
M. Henri-Claude Bélanger, directeur – Comptabilité et trésorerie  
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire  
M. Gary Houghton, régisseur  
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

---

<sup>1</sup> En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

## 1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Kenneth George, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2018 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Listes des déboursés
5. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018
6. Nomination du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018
7. Système d'achats coopératif – politique du Système d'achats coopératif – approbation de la modification suite à la consultation des commissions scolaires
8. Éducation en milieux défavorisés – Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation – inscriptions au 3 novembre 2017 – publication et diffusion (**tiré à part**)
9. Retour sur la présentation du Comité de gestion devant la Commission parlementaire culture et éducation concernant le projet de loi n° 166 – Loi portant réforme du système de taxation scolaire (**le rapport verbal sera présenté sur place**)
10. Nomination d'un directeur ou d'une directrice – Comptabilité et trésorerie du Comité de gestion (**confidentiel – les documents seront déposés sur place**)
11. Convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Comité de gestion – 2018-2021 – adoption
12. Période de questions et commentaires des membres
13. Période de questions du public
14. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
15. Levée ou ajournement de la séance

**2. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018 DU COMITÉ DE GESTION**

Sur la proposition de M. Christian Desjardins, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

Sur la proposition de M. Kenneth George, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2018 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

**3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION**

Documents et rapports d'information

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 26 janvier 2018
- b) Rapport budgétaire au 31 décembre 2017
- c) Situation financière 2017-2018 – suivi au 26 janvier 2018
- d) Rapport des autorisations accordées par le directeur – Comptabilité et trésorerie – Règlements n<sup>os</sup> 51 et 53 – récentes transactions financières
- e) État des placements à long terme du fonds du Régime de gestion des risques au 31 décembre 2017
- f) Placements adossés à des actifs (BTAA) – état de la situation au 31 décembre 2017
- g) Système d'achats coopératif – sommaires de la participation au Système d'achats coopératif pour 2018-2019 et résolutions des commissions scolaires de l'île de Montréal
- h) État de situation des demandes de diminution d'évaluation foncière par le Centre Bell
- i) Régime de gestion des risques - évaluation actuarielle au 30 juin 2017
- j) Résolution de la Commission scolaire de Montréal – Projet de loi n<sup>o</sup> 166 – Loi portant réforme du système de taxation scolaire

4. LISTES DES DÉBOURSÉS

Documents déposés : - Listes des déboursés pour la période des 25 novembre au 31 décembre 2017 et 1<sup>er</sup> au 26 janvier 2018

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués aux listes déposées.

5. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2018

Documents déposés : - Rapport du 19 décembre 2017 du directeur – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

ATTENDU QUE dans une lettre reçue le 15 décembre 2017, la directrice générale du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, selon certaines conditions, à contracter des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de janvier à juin 2018, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement et celles des commissions scolaires de l'île de Montréal :

<u>Période</u>	<u>Montants maximums autorisés</u>
Janvier 2018	1 597 843 574 \$
Février 2018	1 594 166 779 \$
Mars 2018	1 626 221 768 \$
Avril 2018	1 574 366 859 \$
Mai 2018	1 468 371 804 \$
Juin 2018	1 468 753 121 \$

2° de ratifier les emprunts réalisés du 3 janvier au 15 février 2018, conformément aux termes de la présente résolution.

**6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 30 JUIN 2018**

Document déposé : - Rapport du 31 janvier 2018 du directeur – Comptabilité et trésorerie

ATTENDU QUE les articles 446 et 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3) prévoient que le Comité de gestion doit, pour chaque année financière, nommer parmi les membres d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au Code des professions, un vérificateur externe (auditeur indépendant) qui produit un rapport sur les opérations financières du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN DESJARDINS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.* à titre de vérificateur externe (auditeur indépendant) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018.

**7. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – POLITIQUE DU SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – APPROBATION DE LA MODIFICATION SUITE À LA CONSULTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Documents déposés : - Rapport du 6 février 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 12 de la séance du 19 octobre 2017, le Comité de gestion procédait à une consultation auprès des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal concernant le projet de modification de l'article 3.4 de la politique du Système d'achats coopératif concernant la date d'adhésion annuelle aux catégories de produits et invitait les commissions scolaires à faire connaître leur avis au plus tard le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ont confirmé leur accord à la modification prévue à l'article 3.4 du Système d'achats coopératif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN DESJARDINS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de modifier la politique du Système d'achats coopératif pour que son article 3.4 se lise comme suit :

**3.4 Adhésion**

Les commissions scolaires et le Comité de gestion peuvent adhérer au SAC, sans frais de participation, en signifiant annuellement leur décision de participer pour chacune des catégories

de produits ou services au plus tard le 31 mai de chaque année.

Les organismes participants autres que les commissions scolaires peuvent adhérer au SAC en défrayant les frais de participation établis à la convention de participation.

Les organismes participants s'engagent à maintenir leur adhésion durant toute la période couverte par les appels d'offres relatifs aux catégories de produits ou de services concernés.

Les frais de participation sont fixés par le Comité de gestion à chaque année dans la convention de participation.

2° de déclarer que cette modification entre en vigueur en date de ce jour.

8. **ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES ET CLASSIFICATION DES ÉCOLES SECONDAIRES SELON LEUR INDICE DE DÉFAVORISATION – INSCRIPTIONS AU 3 NOVEMBRE 2017 – PUBLICATION ET DIFFUSION**

Documents déposés : - Rapport du 8 février 2018 de l'analyste en administration et planification et document annexé **(tiré à part)**

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 12 décembre 2013, le Comité de gestion publiait la carte de la défavorisation 2013;

ATTENDU QUE la classification annuelle des écoles est une autre étape importante en vue de répartir les allocations destinées aux milieux défavorisés entre les commissions scolaires de l'île de Montréal;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier et de diffuser le document intitulé Classification des écoles primaires et la classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation – inscriptions au 3 novembre 2017 et d'en fixer le prix de vente du format papier à 6 \$ l'unité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de publier et de diffuser, conformément à la Politique de publication du Comité de gestion, le document Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation – inscriptions au 3 novembre 2017, tel qu'annexé au rapport déposé;

- 2° de fixer à 6 \$ le prix de vente unitaire de ce document en format papier;
- 3° de diffuser ce document sur le site Web du Comité de gestion.

**9. RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DU COMITÉ DE GESTION DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE CULTURE ET ÉDUCATION CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 166 – LOI PORTANT RÉFORME DU SYSTÈME DE TAXATION SCOLAIRE (LE RAPPORT VERBAL SERA PRÉSENTÉ SUR PLACE)**

Mme Lattanzio informe les membres que le mémoire du Comité de gestion a été présenté devant la Commission de la culture et de l'éducation le 7 février 2018. Elle résume la présentation et fait part des diverses réactions suscitées par ce passage en commission parlementaire.

\* \* \* \* \*

Les membres siègent privément pour l'étude des points 10 et 11 de 19 h 42 à 20 h.

\* \* \* \* \*

**10. NOMINATION D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE – COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE DU COMITÉ DE GESTION**

Documents déposés : - Rapport du 13 février 2018 de la directrice générale et documents annexés  
**(confidentiel – les documents seront déposés sur place)**

ATTENDU QUE le 29 novembre 2017, le directeur – Comptabilité et trésorerie du Comité de gestion a avisé de la date de sa retraite, en date du 22 juin 2018 et que son départ sera effectif le ou vers le 29 mars 2018;

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 14 décembre 2017, le Comité de gestion a formé un comité de sélection en vue de la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice – Comptabilité et trésorerie;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni les 3 et 6 février 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a unanimement recommandé de sélectionner Marie-Josée Cardinal pour combler ce poste et qu'elle accepterait la nomination avec les conditions annexées au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME PATRICIA R. LATTANZIO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Marie-Josée Cardinal au poste de directrice – Comptabilité et trésorerie du Comité de gestion aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet le 19 mars 2018;

**11. CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (FEESP-CSN) ET LE COMITÉ DE GESTION – 2018-2021 – ADOPTION**

Documents déposés : - Rapport du 15 février 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et documents annexés (**tiré à part**)

ATTENDU QUE la convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est échue depuis le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 8 décembre 2016, le Comité de gestion mandatait ses représentants au comité de négociation;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de négociation patronal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter la convention collective liant le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Comité de gestion – 2018-2021, telle qu'annexée au rapport déposé;
- 2° d'autoriser la présidente et la directrice générale du Comité de gestion à signer cette convention collective pour et au nom du Comité de gestion.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.



**14. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION**

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

**15. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Christian Desjardins, la présente séance est levée à 20 h 05.